



CODE DEVIE

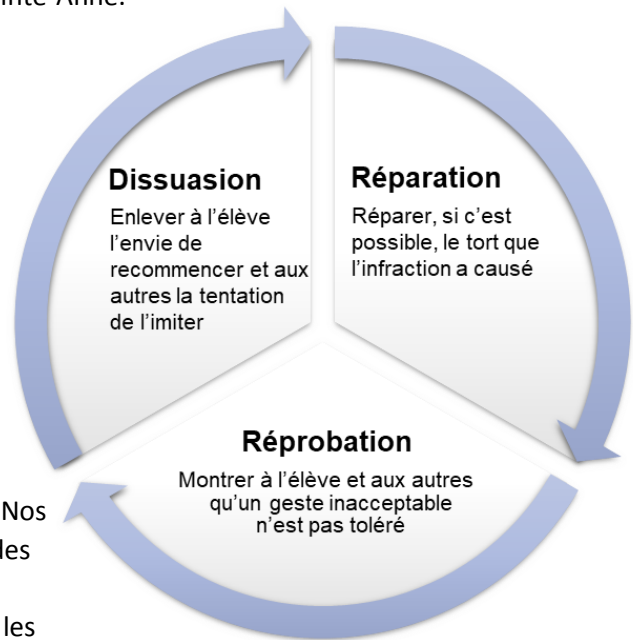
1.	PRÉSENTATION	2
1.1.	COMPORTEMENTS ATTENDUS	2
1.2.	COMPORTEMENTS RÉPRÉHENSIBLES	4
2.	INFORMATIONS PÉDAGOGIQUES	5
2.1	RÉADMISSION	5
2.2	RÉADMISSION À UN PROGRAMME	5
2.3	ABSENCES	5
2.4	RENDEMENT SCOLAIRE ET COMPORTEMENT	6
2.5	POLITIQUE DE VALORISATION DU FRANÇAIS	6
2.6	TRAVAUX ET DEVOIRS	6
3.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	6
3.1	UNIFORME SCOLAIRE	6
3.2	TRANSPORT	7
3.3	LIEUX AU COLLÈGE	8
3.4	BIBLIOTÈQUE	9
3.5	SERVICE DE SANTÉ	9
4.	EN BREF	10

1. PRÉSENTATION

Le code de vie vise à responsabiliser l'élève afin de le rendre autonome, et ce, en faisant appel à un ensemble de valeurs sur lesquelles repose la vision Sainte-Anne.

Le présent code de vie se présente en 4 sections distinctes et fait état des règles régissant la vie au Collège ainsi que des interventions associées à leur manquement. Tous les membres de notre communauté, élèves, parents et membres du personnel se doivent de connaître et d'exercer leurs rôles respectifs.

Les modalités de gestion des interventions poursuivent différents objectifs, vus ci-contre.



1.1. COMPORTEMENTS ATTENDUS

Tous les élèves s'engagent à respecter le code de vie. Nos plus grandes attentes concernent les gestes et attitudes posés au quotidien. Plus spécifiquement, nous valorisons et cherchons à développer chez nos élèves les comportements suivants :

Valeurs	Règles	Comportements attendus
Respect	<p>Traiter les autres, c'est-à-dire tous les membres du personnel (éducateurs et membres de la direction) ainsi que les élèves, avec respect, politesse et courtoisie.</p> <p>Utiliser soigneusement les locaux, l'équipement, les casiers et le matériel mis à la disposition des élèves.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Employer de bonnes manières et utiliser un langage approprié • Suivre l'éthique de la réciprocité • Utiliser Internet à bon escient, en connaître l'étiquette et les règles d'éthique • Prendre soin de la propriété d'autrui • Suivre les directives des enseignants • Être ponctuel • Fournir sa combinaison de cadenas et le verrouiller en tout temps • Obtenir l'autorisation de la direction pour affichage ou publicité
Persévérance et compassion	<p>Maintenir une attitude positive envers tous les membres de la communauté Sainte-Anne.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coopérer avec les autres élèves et le personnel • Démontrer de la gentillesse et de l'égard envers les autres • Exprimer sa gratitude • Être serviable • Tenter de comprendre les autres • Être généreux de son temps et de sa personne

Valeurs	Règles	Comportements attendus
Équité, diversité et inclusion	<p>S'engager vers un environnement plus sécuritaire et bienveillant pour toute personne.</p> <p>Équité : Offrir les moyens à toute personne de s'épanouir en considérant que toute personne n'a pas le même point de départ.</p> <p>Diversité : La pluralité des diversités démographiques et identitaires.</p> <p>Inclusion : Valoriser, inclure, intégrer et mobiliser toute personne en considérant leur diversité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager activement la diversité et l'accessibilité en travaillant pour éliminer certaines barrières et certains biais. • Travailler sur ses biais conscients et inconscients dans l'objectif d'offrir un environnement exempt de discrimination, de harcèlement et d'intimidation. • Valoriser la différence des personnes et reconnaître que toute personne n'a pas les mêmes perspectives ni expériences de vie. • Inclure toute personne, de manière équitable, dans toute la pluralité des diversités. • Pratiquer l'empathie à l'égard des personnes différentes de soi.
Fiabilité et responsabilité	<p>Se présenter de façon soignée. Agir en tant qu'élève responsable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Porter l'uniforme scolaire de façon conforme dès son arrivée au Collège • Afficher une coiffure soignée, propre et laissant le visage dégagé. La coloration monochrome est tolérée, mais doit être exempte de motifs. La barbe doit être propre et bien taillée et cette dernière doit être de couleur naturelle. • User de discrétion dans le cas de tatouages et de perçages • Respecter les échéances • Assister à ses cours, ses activités et ses périodes d'étude • Tenir sa parole • Être digne de confiance • Être prêt pour ses cours et faire de son mieux • Remettre les emprunts • Être honnête
Engagement citoyen	<p>Développer sa conscience environnementale en posant des gestes écoresponsables.</p> <p>Être un ambassadeur du Collège.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • S'impliquer dans les activités et dans la vie scolaire • Suivre les règlements du code de vie • Démontrer un bon esprit d'équipe et une bonne éthique sportive • Accepter et valoriser le leadership • Prendre soin de son école • Bien accueillir les autres • Utiliser des bouteilles d'eau réutilisables • Respecter les moments et lieux d'utilisation des outils technologiques*

*Les outils technologiques sont au service de la pédagogie et doivent être utilisés adéquatement. L'utilisation d'un appareil électronique en classe doit être autorisée par l'enseignant.

Au premier cycle, les téléphones cellulaires et les montres intelligentes ne sont pas permis en classe, à l'étage des classes ni à la salle de séjour et à la cafétéria, à moins d'une permission spéciale accordée par un membre du personnel.

En tout temps et en tout lieu, l'appareil devra être en mode silencieux. **Il est strictement interdit de prendre une photo ou de réaliser un enregistrement audio ou vidéo sans l'autorisation préalable de la personne concernée (membre de la direction, éducateur, enseignant ou élève).**

Sauf dans les cas des comportements hautement répréhensibles, une gradation des sanctions, allant de l'avertissement, à la retenue, à la suspension de cours et au renvoi du Collège est prévue. En jugeant de la gravité d'une infraction, l'éducateur doit tenir compte de ce qu'elle met en cause (la loi, les personnes, les valeurs du Collège, la bonne marche...), de l'intention de l'élève en la commettant et du contexte (qui peut être atténuant ou aggravant).

1.2. COMPORTEMENTS RÉPRÉHENSIBLES

Les comportements hautement répréhensibles incluent, mais ne se limitent pas à :

Comportements hautement répréhensibles	Manifestations
Malhonnêteté scolaire	<ul style="list-style-type: none"> • Plagiat à partir de la copie d'une autre personne ou contribution à un plagiat • Faire du copier-coller à partir d'un document ou site Internet ou paraphraser un document, site ou livre sans citer ce dernier • Faire passer pour sien le travail d'une autre personne • Échange de matériel (à moins d'une autorisation du surveillant) • Communication avec d'autres personnes, quel qu'en soit le moyen, incluant les appareils électroniques • Possession du matériel non autorisé par l'enseignant <p>Tous les membres ayant contribué à un travail d'équipe sont responsables de vérifier que le travail soumis est conforme à ces critères.</p> <p>Dans le cas de malhonnêteté scolaire, les mesures disciplinaires peuvent mener jusqu'à la note zéro (0) et même au renvoi. Advenant la possibilité de reprendre une épreuve, des frais de 50 \$ pourraient être exigés.</p>
Gestes inacceptables sur Internet et cybercriminalité	<p>Implication dans des activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de cybersexualité, de désinformation ou de manipulation d'images • de cyberintimidation, l'atteinte à la réputation, le piratage, l'invasion de la vie privée, l'usurpation d'identité, etc.
Discrimination	<p>La discrimination correspond à un traitement différent, basé sur une distinction, une exclusion ou une préférence et lié à une caractéristique individuelle (couleur de peau, sexe, orientation sexuelle, identification de genre, religion, langue, origine ethnique ou nationale, classe sociale, caractéristique physique, situation d'handicap ou utilisation d'un moyen pour pallier un handicap, etc.). Ce traitement différent a pour effet de détruire ou de compromettre la pleine égalité de la personne ou son intégrité dans l'exercice de ses droits et libertés. Le Collège reconnaît que la discrimination peut être sous forme directe, indirecte ou systémique. (MÉES)</p>
Alcool et drogues	<p>La possession, consommation, achat, don ou vente d'alcool et implication à titre de consommateur, trafiquant, intermédiaire ou complice</p>
Les armes	<ul style="list-style-type: none"> • Possession d'armes ou d'objets s'y apparentant et d'objets non sécuritaires (possession, transport, exhibition ou utilisation)
Paris et jeux	<ul style="list-style-type: none"> • Les paris et les jeux d'argent et les activités commerciales ou lucratives (prêt, location, vente)

Ces comportements hautement répréhensibles, qu'ils aient lieu à l'école, lors d'une sortie à l'extérieur ou sur Internet, font l'objet de sanctions sévères pouvant, selon la gravité de la situation, mener jusqu'au renvoi. Des mesures disciplinaires pourront être imposées sur la base d'éléments de preuves suffisamment précis et concordants.

À cette fin, la direction dispose de tout pouvoir d'enquête jugé nécessaire, notamment le droit d'interroger, d'autoriser les fouilles, les saisies et par des services spécialisés externes (SPVM)

2. INFORMATIONS PÉDAGOGIQUES

2.1 RÉADMISSION

<p>1^{re} à 3^e secondaire Moyenne générale de 67 % ou plus</p> <p>Si échec : Au moins 50 % au sommaire annuel Cours d'été suivis et réussis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Français résultante et écriture • Mathématique • Anglais 	<p>4^e secondaire Moyenne générale de 67 % ou plus</p> <p>Si échec : Au moins 50 % au sommaire annuel Cours d'été suivis et réussis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Français résultante et écriture • Anglais <p>Reprises estivales réussies (MÉES) Science et technologie Mathématique Histoire</p>
--	---

2.2 RÉADMISSION À UN PROGRAMME

<p>Attentes Attitude positive Comportement exemplaire Efforts soutenus Très bonne réussite des cours liés au programme</p>	<p>Sport et Art Élite Absences fréquentes Grande autonomie Très bon dossier disciplinaire et académique</p>
<p>SciMaTIC Bons résultats en mathématique et en science dès la 1^{re} secondaire Respect des critères de classement pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Séquence mathématique SN en 4^e sec. • Option chimie/physique en 5^e sec. 	<p>DéfiMonde Accélération du cursus scolaire Efforts soutenus en 4^e et 5^e secondaire Respect des critères de classement pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Séquence mathématique SN en 4^e sec.

2.3 ABSENCES

<p>Non prévue Motiver l'absence et aviser le Collège, le jour même avant les cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Messagerie portail à « <i>absences</i> » • Courriel à absences@sainteanne.ca <p>L'élève doit rencontrer ses enseignants à son retour (devoirs, travaux, reprises) Billet médical pour les absences pour maladie de 3 jours et plus</p>	<p>Prévue Informez à l'avance l'adjointe de niveau et indiquer le motif de l'absence</p> <p>Départ hâtif Prévenir l'adjointe de niveau rapidement via le portail pour un départ hâtif</p>
<p>À une évaluation Raisons acceptées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale • Décès d'un proche parent • Convocation par un tribunal • Participation à un événement d'envergure nationale ou internationale préalablement autorisée par la direction <p>Reprises dès le retour aux conditions déterminées par la direction de niveau</p>	<p>Autre Aucun service particulier pour examens de conduite, voyages, compétitions sportives, etc. En cas d'absence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Demande écrite à la direction du niveau 2 semaines avant le départ • Récupérer la matière vue en classe pour les reprises dès le retour • Possibilité d'obtenir la note 0, reprise en journée pédagogique ou un samedi, etc. • Frais de 50 \$ par épreuve

2.4 RENDEMENT SCOLAIRE ET COMPORTEMENT

Les élèves, membres des équipes sportives du Collège ou engagés dans des activités parascolaires, doivent présenter un rendement scolaire et un comportement satisfaisants. La direction peut suspendre de son activité l'élève qui ne répond plus à ces exigences.

2.5 POLITIQUE DE VALORISATION DU FRANÇAIS

Le Collège étant une école francophone, il s'est doté d'une politique affirmant la valorisation du français. Elle est disponible sur le Portail. L'utilisation du français est donc exigée partout au Collège.

2.6 TRAVAUX ET DEVOIRS

Les devoirs et travaux contribuent de façon importante au développement des apprentissages. Ainsi, ils sont obligatoires. Aucun manquement ne sera toléré. Un suivi rigoureux des enseignants pourrait mener à une retenue (7^e période, journée pédagogique, samedi matin, etc.) qui pourrait se répéter au besoin jusqu'à ce que le travail soit remis.

3. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

3.1 UNIFORME SCOLAIRE

Tous les vêtements composant la collection de l'uniforme scolaire du Collège Sainte-Anne sont accessibles à tous, peu importe le vêtement et peu importe le genre de la personne. L'inclusivité est de mise.

Seuls les items suivants de l'uniforme scolaire pourront et devront être portés par tous les élèves en tout temps au Collège.

À moins d'indication contraire, ils doivent être achetés chez notre fournisseur exclusif Flip Design.

Pour la partie du haut

- Veston se déclinant en 2 couleurs porté par-dessus les items ci-dessous. Notez qu'en classe exclusivement, le veston peut être enlevé. Nous autorisons les élèves à laisser leur veston dans leur casier ou à le retirer lors des repas. Autant les garçons que les filles peuvent porter la couleur de leur choix.
- Chemise
- Chandail à manche $\frac{3}{4}$
- Chandail à manche courte
- Chandail de type Henley
- Chandail à capuchon (type hoodie) exclusif aux élèves de 5e secondaire

Pour la partie du bas

- Pantalon se déclinant en 2 coupes : de ville (de type chino) ou de type jeans
- Jupe-short qui doit être portée telle que vendue

Automne et le printemps

- Même collection que l'hiver, mais :
 - Le veston n'est pas obligatoire, sauf la jour de la rentrée, des photos scolaires ou lors d'occasions spéciales à la demande de la direction
 - Bermuda de ville

Jours de grands froids

- Advenant le port la jupe et le collant pendant la journée, le port d'un pantalon sport en coton ouaté est exceptionnellement toléré lors de l'arrivée et le départ du Collège.

Chaussettes et collants (peuvent être achetés n'importe où)

- Aucune restriction sur les chaussettes portées avec le pantalon long
- Avec la jupe et le bermuda, obligation de porter la chaussette de couleur marine, grise ou noire dont la longueur se situe entre le genou et la cheville

- Si l'élève souhaite porter des collants, ils doivent être unis (sans motifs), opaques et de couleur marine. Les bas de nylon ne sont pas autorisés
- Pendant la saison froide, les collants sont obligatoires. Les chaussettes par-dessus les collants ne sont pas autorisées

Chaussures (peuvent être achetées n'importe où)

- Chaussure basse d'intérieur, c'est-à-dire soulier ou bottillon court (pas plus haut que la cheville) dont la hauteur n'excède pas 3 cm (semelle et talon), en cuir de la couleur au choix
- La chaussure d'extérieur est obligatoire pendant la saison froide (dates à déterminer par la direction) et doit être changée pour la chaussure d'intérieur en entrant au Collège

Éducation physique (pour tous exceptés DéfiSports, Hockey+, Soccer+ et Danse.

- Tenue sportive du Collège obligatoire
- Le maillot de bain, une pièce, de couleur foncée et sobre (peut être acheté n'importe où)
- Souliers de course ou de sport avec semelles non marquantes obligatoires
- Tous les bijoux sont interdits lors des activités

Science et arts (pour les cours de science et d'arts plastiques)

- Le sarrau Sainte-Anne produit par Flip Design est obligatoire pour les élèves de 1^{re} à 3^e secondaire. Ceux de 4^e et 5^e secondaire peuvent aussi porter le blanc de l'ancienne collection.

Programme DéfiSports

- Tenue sportive exclusive DéfiSports (portée lors des activités DéfiSports, d'éducation physique et des activités sportives) produite par le fournisseur Focus

Programmes Hockey+ et Soccer+

- Tous les élèves doivent avoir leur tenue sportive exclusive lors de leurs activités sportives (autre fournisseur à préciser) et l'uniforme scolaire lors des déplacements pour des parties.

Programme Danse

- Tous les élèves doivent se procurer leurs vêtements de danse à la Boutique Danz Etc. au 920 rue Jean-Talon Est à Montréal (514) 271-6512 ou en ligne à <https://www.danzetc.ca/fc/>. Plus de détails seront communiqués au mois de mai par le département de danse.

Prêt

- Dans le cas où un élève n'a pas une tenue conforme, une note est portée à son dossier et il doit emprunter des souliers ou vêtements pour se conformer au règlement. Des frais de location de 5 \$ par jour sont exigés. Par mesure d'hygiène, les bas et les collants sont vendus.

3.2 TRANSPORT

Transport scolaire et public

Même s'il ne relève pas du Collège, ce dernier facilite l'organisation du transport public (STM) ainsi que le transport scolaire (Transco). Le respect du code de vie s'y applique en tout temps.

En vertu du Code de la sécurité routière du Québec, il est interdit pour tout transporteur scolaire d'autoriser un surplus de bagages ou encore des articles tels équipements de hockey, skis, bâtons, etc., à bord des autobus. Aussi, lorsque l'occasion se présentera, votre enfant devra prévoir utiliser un autre moyen de transport.

Vélo

Le Collège met des supports à vélo à la disposition des élèves qui veulent utiliser ce moyen de transport. Notez que le Collège n'est pas responsable d'éventuels vols.

Automobile

L'élève qui utilise une voiture doit la stationner dans les rues avoisinantes du Collège. Par souci de courtoisie, nous demandons aux élèves de laisser les places de stationnement de la 12^e avenue aux membres du personnel du Collège.

L'accès au stationnement qui fait face à la réception du pavillon Sainte-Anne au 1250 Saint-Joseph est **réservé aux membres de la direction, enseignants et visiteurs**. Il ne s'agit pas d'un lieu de passage pour déposer votre enfant. Veuillez choisir un arrêt plus éloigné.

3.3 LIEUX AU COLLÈGE

Locaux

Plusieurs locaux sont mis à la disposition des élèves lors des périodes libres. Un système de réservation pour les mercredis après-midi a été mis en place afin d'assurer la disponibilité des locaux. Il faut s'adresser à l'adjoint de niveau pour effectuer une réservation.

Circulation

- Les portes du Collège sont verrouillées en tout temps. Toutefois certaines d'entre elles sont déverrouillées lors de l'arrivée et de la sortie des élèves ainsi que le midi;
- Durant la période hivernale, les élèves doivent emprunter le tunnel pour traverser la 12^e avenue;
- Durant la période estivale, la traversée de la 12^e avenue est tolérée au passage piétonnier dans un sens seulement, c'est-à-dire du pavillon principal vers le Complexe, la salle d'entraînement, la maison des Arts ou le Pavillon Marie-Esther. Toutefois, comme les entrées sont contrôlées et sécurisées, le retour devra se faire par l'entrée du Complexe, car les portes du Pavillon Sainte-Anne et du Pavillon Marie-Esther sont verrouillées à partir de 8 h 30.

Sorties autorisées

- Les élèves de 1^{re} à 3^e secondaire doivent demeurer à l'intérieur des limites du terrain du Collège en tout temps, à moins d'une permission spéciale accordée par la direction;
- Les élèves de 4^e secondaire peuvent circuler librement hors du terrain du Collège sauf pendant la récréation du matin où ils sont tenus de demeurer dans les limites ;
- Les élèves de 5^e secondaire peuvent circuler librement hors du terrain du Collège sauf pendant la récréation du matin où ils sont tenus de demeurer dans les limites. Un projet éducatif pour nos finissants est partagé en début d'année.

Temps de détente après les heures de classe

Dès 15 h 04 les élèves qui demeurent au Collège peuvent s'installer à l'Agora, à la salle de séjour du Pavillon Marie-Esther (1^{re} sec.), au Réfectoire, au Café/Bistro ou à la cafétéria du Complexe ou encore travailler à la BiblioTEC. Il est interdit de flâner dans les endroits sans surveillance, particulièrement dans les casiers. Notez qu'à compter de 16 h 30, les élèves qui souhaitent rester au Collège doivent obligatoirement se rendre au Complexe sportif ou à la BiblioTEC jusqu'à 18 h et au Complexe sportif jusqu'en fin de soirée.

Invitations

Les élèves ne peuvent pas accueillir d'amis au Collège.

Nourriture

Les boissons et la nourriture sont autorisées exclusivement dans les aires prévues à cet effet. Les livraisons au Collège sont interdites à moins d'être autorisées par un éducateur.

Repas

Le déjeuner est disponible à partir de 7 h. Les élèves de 1^{re}, 2^e et 3^e secondaire doivent avoir l'autorisation de leur direction de niveau s'ils veulent dîner à la maison. À la fin de la période de dîner, les élèves doivent effectuer la gestion des déchets selon la procédure conforme à la politique environnementale du Collège. De plus, les élèves doivent nettoyer les tables, chaises et espaces occupés lors de leur dîner.

3.4 BIBLIOTEC

Heures d'ouverture

La BiblioTEC est ouverte du lundi au jeudi de **7 h 15 à 17 h**, et le vendredi de **7 h 15 à 16 h**.

Prêt

L'élève peut emprunter jusqu'à 3 livres. La

durée du prêt est de:

- 3 semaines pour les romans et documentaires
- 5 jours pour les bandes dessinées

La carte d'identité du Collège est requise pour effectuer un emprunt. Le Pluriportail de l'élève affiche ses emprunts.

Retard

Un retard dans la remise des livres entraînera une amende de 0,25 \$ par jour de classe, pour chaque livre emprunté. Les avis de retard sont envoyés à l'élève chaque semaine par courriel. Après deux avis de retard, l'élève pourra être sanctionné par la direction.

Catalogue

La BiblioTEC possède une collection de plus de 20 000 livres. Son catalogue informatisé est accessible à partir du Pluriportail ou en utilisant ce code QR.



Tablettes numériques

Des tablettes de lecture (ebook) sont disponibles pour le prêt. Des iPads sont offerts pour consultation sur place.

Base de données

Les bases de données, **Eureka** (journaux), **Repères** (revues), **Universalis** (encyclopédie) et **Histoire à la carte** (atlas) sont interrogeables gratuitement à distance via le Pluriportail (onglet *Bibliothèque*).

Cubicules

Au 2^e étage de la BiblioTEC, 6 cubicules peuvent être réservés pour les travaux d'équipe *après* l'école. Inscription au comptoir du prêt.

Photocopie

Un photocopieur est à la disposition des usagers de la BiblioTEC pour un coût minime par copie.

3.5 SERVICE DE SANTÉ

Médicaments

Le service de santé assure le service des premiers soins aux élèves (local 110). Aucun médicament n'est administré à un élève par la préposée à l'infirmierie. Toutefois, nous pouvons garder des médicaments personnels lorsqu'ils sont accompagnés d'une note du parent et identifiés au nom de l'enfant. De plus, il est conseillé aux parents de faire part de toute information pertinente concernant l'état de santé de leur enfant sur la fiche médicale remise à infirmerie@sainteanne.ca. Nous recommandons aux parents d'élèves nécessitant une attention particulière de nous remettre les dossiers médicaux à jour au début de chaque année.

Accident

Dans le cas d'un accident ou de maladie sérieuse, les parents seront avisés par la préposée à l'infirmierie. En cas d'urgence ou d'absence des parents, l'élève sera transporté à l'hôpital, accompagné par la préposée à l'infirmierie jusqu'à l'arrivée des parents dans les plus brefs délais. Les frais de transport (taxi ou ambulance selon la nécessité) seront alors assumés par les parents.

Départ autorisé et information

L'élève qui doit quitter le Collège durant la journée pour cause de maladie doit **obligatoirement** avoir été autorisé par la préposée à l'infirmierie qui communiquera avec les parents (et non l'élève lui-même) et avisera la réception du Collège du départ de l'élève. Dans ce cas, un parent ou un tuteur de l'élève devra se déplacer au Collège pour l'accompagner à la maison.

Assurances

Le Collège inscrit tous les élèves à une police d'assurance-accident, et cela, dès le premier jour de la rentrée scolaire. Les parents ont accès en début d'année, via leur Pluriportail, à un dépliant expliquant le régime d'assurance.

Dans le cas des parents dont les enfants sont déjà couverts par une police d'assurance familiale, la police du Collège ne vient pas enlever de bénéfiques. La couverture s'appliquera pour l'excédent des frais non couverts par la police familiale, jusqu'au maximum prévu dans le programme d'assurance-accident scolaire.

Pour toute information supplémentaire ou pour une réclamation, veuillez communiquer avec la direction des ressources financières et matérielles.

4. EN BREF

Heures d'ouverture du Collège	Le Collège est ouvert de 6 h 30 à 22 h, selon le calendrier scolaire.
Objets perdus	Référez-vous à l'adjoint ou au surveillant de niveau.
Changement d'adresse	Informez le secrétariat par courriel à : guindons@sainteanne.ca
Tempête de neige	Pour confirmer si les cours se donneront à distance lors d'intempéries, vous pourrez, à 6 h au plus tard, consulter le site Internet, le Pluriportail ou les différents réseaux sociaux du Collège. L'annonce de la fermeture du Collège y sera faite, s'il y a lieu. Aucune annonce ne sera faite sur les réseaux radiophoniques et télévisuels.
Absence et départ pendant la journée	Les parents de l'élève doivent prévenir la réception du collège au plus tard à 8 h le matin de l'absence par un message via le portail à « absences » ou par courriel à absences@sainteanne.ca
Élève blessé ou malade	Selon où il se trouve, l'élève doit se rendre au local 110 du Pavillon Sainte-Anne, à l'accueil du Complexe au local C120 ou au local P163 au PME.
Techniciennes en éducation spécialisée	Si l'élève veut rencontrer une technicienne en éducation spécialisée pour échanger sur une difficulté ou un problème personnel, il peut communiquer avec elle par Teams.